

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

M. Holroyd, M. Anglade, Mme Lakrafi et M. Lescure

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« ainsi qu'une représentation des Français établis hors de France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la création du Conseil Economique Social et Environnementale, son objectif premier était de représenter la société civile de manière fidèle. Or, les Français établis hors de France sont des citoyens à part entière qui contribuent au rayonnement de notre pays à l'international. Leurs expériences et leur savoir-faire, acquis à l'international, sont une richesse pour la France dont le CESE bénéficierait.

La représentation des Français de l'étranger dans le CESE assurerait la cohésion, la représentativité directe de chacun et l'amélioration du dialogue. La promotion des initiatives du CESE à l'étranger serait elle aussi facilitée par la représentation des Français établis hors de France, favorisant l'influence de notre pays à travers le monde.